

Département : SAVOIE

COMMUNE DE VILLAROGER
Séance du LUNDI 27 MARS 2023 à 18H00

Délibération du Conseil municipal du 27 MARS 2023 No 2023/39

DATE DE LA CONVOCATION	:	20 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE	:	20 Mars 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	10
NOMBRE DE CONSEILLER PRESENTS	:	9
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR	:	0
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS N’AYANT PAS DONNE POUVOIR	:	1

L’an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18H00, le Conseil municipal de la Commune de VILLAROGER, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, maire

PRÉSENTS :

EMPRIN Alain, Maire

VIVET-GROS Alexis, CERISE Jérôme, CREY Marlène, adjoints

BOULANGEAT Mégane, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, LIMBARINU Nadine,

MARMOTTAN Lionel

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : 0

ABSENTS : COGEZ Frédéric

En conformité avec l’article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Madame Mégane BOULANGEAT** a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de l’Assemblée

**2023/39 Société ADS : Demande d’autorisation pour dépôt d’autorisations d’urbanisme et
environnementales sur des parcelles communales
Aménagements associés au renouvellement de télécabine**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2023/09 en date du 6 février 2023 autorisant la société ADS à déposer :

- le Permis d’Aménager concernant l’ensemble des modifications de pistes associées au projet de télécabine, la zone d’apprentissage, les chemins d’accès à la ligne et les opérations de remise en état des pistes sur le secteur Replat
- le permis de construire de la télécabine
- la demande d’autorisation de défrichement associée au projet
- la déclaration Loi sur l’Eau

et toutes autres pièces d’urbanisme ou environnementales qui s’avèreraient nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet de restructuration du secteur.

et autorisant ces projets sur des parcelles communales.

Il s’avère que 2 parcelles ont été omises dans la délibération n°2023/09

Parcelle n°	Surface de la parcelle
B 1713	538 m ² = 0 ha 5 a 38 ca
B 1738	14 m ² = 0 ha 0 a 14 ca

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu M. le maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Autorise les projets de la société ADS sur les parcelles communales mentionnées ci-dessus ainsi que sur des surfaces du domaine public
- Autorise le survol de l'intégralité des parcelles communales concernées par la télécabine
- Autorise M. le Maire à signer les documents pouvant se rapporter à ces dossiers

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire
Alain EMPRIN

